



Compte rendu
Séance du Conseil Municipal
du 28 juin 2016

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie à vingt heures, sous la présidence de monsieur Lionel NORMAND, maire de Plachy-Buyon.

Etaient présents (Maire et Adjointes puis ordre alphabétique) : Lionel NORMAND, Martine FAUQUEMBERGUE, Jean-Luc HERMANT, Christian HERBET, Frédéric CHIVOT, Laurie BUQUET, Evelyne FRABOULET, Manuel HENOCQUE, Franck LÉCRIVAIN, Jacques LEMOINE, Jean-Michel SALON.

Absent excusé : Jean-Luc HUYON (pouvoir de vote donné à Jacques LEMOINE).
Madame Laurie BUQUET a été nommée secrétaire de séance.

1 - Approbation des comptes rendus des 12 mai et 7 juin 2016

Sans observation les comptes rendus sont approuvés à l'unanimité

2 - Projet règlement du cimetière

Le maire présente à l'assemblée le projet de règlement intérieur du cimetière. Il rappelle dans un premier temps qu'actuellement aucun règlement n'a encore été institué pour le cimetière communal.

Un règlement de cimetière a pour objectifs principaux de réglementer le droit à l'inhumation, de fixer la durée des concessions funéraires, d'encadrer les interventions des entreprises de pompes funèbres dans le cimetière, de clarifier les rétrocessions de concessions et de fixer les tarifs des concessions funéraires...

Un mois avant la séance, chaque membre du conseil municipal a été destinataire du projet de règlement afin que chacun ait pu l'étudier.

Le maire donne lecture du projet à l'assemblée et prend note des remarques des conseillers municipaux pour modification et rédaction du règlement final.

Le règlement final, la durée des concessions et les tarifs seront délibérés lors de la prochaine séance du conseil municipal.

3 - Vente parcelle AH 54 à la communauté de communes du Contynois et fonds de concours

Le maire rappelle que par délibération en date du 31 mars 2009, la commune préemptait pour l'acquisition de la parcelle AH 54 et que par délibération en date du 7 février 2013 la commune mettait à disposition de la Communauté de Communes du Contynois la parcelle pour lancer un projet de construction de logements sociaux.

Suite à la mise à disposition la Communauté de Communes, compétente en matière d'habitat et de construction de logements sociaux, a entamé une consultation et le 9

mars 2016 l'OPSOM a déposé en mairie un permis de construire (référence PC 080 627 16 M0002).

Il était convenu la vente de la parcelle AH 54 à la Communauté de Communes avant le début des travaux de construction, dans ce cadre le maire précise les modalités financières de l'opération :

- Vente à la Communauté de Communes du Contynois pour 74 900€
- Versement d'un fonds de concours par la commune pour un montant de 26 200€

La somme récupérée par la commune serait donc de 48 700€

Le maire ajoute qu'un bail emphytéotique sera signé avec l'OPSOM, permettant ainsi à la commune de devenir propriétaire de la parcelle et des bâtiments construits après 50 années.

Opérations approuvées par le conseil municipal.

4 - Arrêté préfectoral concernant la fusion des communautés de communes

Par arrêté préfectoral en date du 15 avril 2016 le Préfet de la Somme a validé le projet de périmètre de la communauté de communes issue de la fusion de la communauté de communes du Contynois avec la communauté de communes du Sud-Ouest Amiénois et la communauté de communes de Oisemont.

Il est à nouveau demandé à la commune son avis sur ce projet déjà validé.

Après délibération le conseil municipal émet un avis favorable avec 2 voix contre, 2 abstentions et 8 voix pour.

5 - Immeuble 6 rue du Commandant André Dodart : consultation sur compétence, moyen et référence de la SARL GAP ARCHITECTURE et avant projet

Une consultation sur compétence, moyen et référence a été faite auprès de la SARL GAP ARCHITECTURE, SARL créée par Madame Picard, architecte diplômée par le gouvernement inscrite au tableau du conseil régional de l'ordre des architectes de Picardie.

De cette consultation il a été réalisé une étude pour la réhabilitation de la maison située 6 rue du Commandant André Dodart (légée par Anny Flintham-Wallet à la commune) dont une copie a été adressée à chaque membre du conseil municipal une semaine avant la séance.

L'étude débute par une analyse de l'existant (analyse architecturale et première étude technique du bâtiment).

Il ressort que malgré le sol humide de la plaine alluviale et les inondations du sous-sol la construction est structurellement saine, il est toutefois relevé des désordres du gros-œuvre et de la maçonnerie qui doivent être traités.

Des travaux pour l'enveloppe de la maison sont aussi à planifier (toiture, huisseries, menuiseries, "plafond picard", rejointoiement, bétons décoratifs et peintures...). Les décors et revêtements intérieurs seraient aussi à préserver au regard de leur qualité. Ils ne sont pas inscrits au PLU comme éléments à préserver mais perdre leur qualité et style serait regrettable.

La rénovation thermique du bâtiment est totalement à revoir.

Le premier chiffrage de ces travaux de réhabilitation de l'immeuble, qui constituera le programme de travaux de base sans destination est estimé à 310 000€ HT auxquels il faut ajouter des honoraires de diagnostics, d'étude de faisabilité, de bureau de contrôle, de coordonateur SPS, d'assurance, de constat d'huissier et de certification pour un montant estimé à 35 500€.

Le maire ajoute que les frais pour la maîtrise d'œuvre (architecte et bureau d'étude) seraient de 10,5% du montant HT des travaux, la moyenne des honoraires demandés par les architectes est fixé en moyenne entre 8% et 10% du coût HT des travaux.

Une liste non exhaustive de plusieurs destinations pour l'immeuble est proposé au conseil municipal pour réflexion être débattue lors des prochaines séances :

- Création de logements courants (possibilité de 1 TI + 1TII + 2TIII ou 5 TI + 1TII)
- Logements étudiants (5 studios + salle d'étude + cuisine commune + salle commune + sanitaire)
- Maison pour personnes âgées (6 logements + cuisine commune + 2 salons communs + sanitaires)
- Maison de santé pluridisciplinaire
- Micro crèche (10 enfants maximum)
- Espaces de travail partagés

Laurie Buquet émet l'hypothèse d'y déplacer la mairie, la salle des associations et la bibliothèque permettant ainsi de libérer la mairie actuelle qui semble plus facile d'en changer la destination.

Informés de tous ces éléments le conseil municipal décide de se donner le temps de la réflexion.

6 - Etude pour l'acquisition d'un tracteur

Le maire expose que le tracteur utilisé par le service technique est actuellement en réparation, un devis de réparation a été validé pour un montant de 826€. En 2014 il a été dépensé 1253,96€ et 858,16€ en 2015 en maintenance et réparation du tracteur. Ce matériel a maintenant quinze ans, le maire pose la question de l'acquisition d'un nouveau, le prix d'achat de ce type de matériel neuf est estimé entre 35 000€ et 40 000€ TTC. Le maire ajoute que l'équilibre du budget est difficile à maintenir chaque année au regard du coût des travaux de la nouvelle station d'épuration, du désengorgement

financier de l'Etat et des investissements réalisés et à prévoir pour l'immeuble au 6 rue du Commandant André Dodart.

Après avoir émis un avis défavorable à cet achat il met au vote la proposition. Jacques Lemoine précise qu'il vaut mieux anticiper et investir maintenant pour l'acquisition d'un tracteur avant que l'actuel ne cède définitivement.

Après délibération le conseil municipal décide l'achat d'un tracteur avec 11 voix pour et une voix contre (Lionel Normand) et autorise le lancement de la consultation.

7 - Convention salle des associations à l'association "Atout Siège"

L'association Atout Siège dont la présidente madame Fernex est domiciliée à Plachy-Buyon a fait une demande à la commune pour occuper la salle des associations 1,5 journée par semaine.

L'association propose des ateliers de restauration de siège, quelques habitants de la commune participent à l'activité.

Le maire demande à l'assemblée l'autorisation de louer la salle des associations et propose de facturer la somme de 100€ à l'année pour la location afin de rembourser la consommation d'énergie.

Après délibération et considérant que la Fraternelle de Conty occupe la salle des associations ainsi que la salle des mariages sans aucun frais, le conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser la maire à signer la convention d'occupation d la salle des associations dans les conditions exposées, décide avec 7 voix pour et 5 voix contre de ne pas faire payer de frais d'énergie à l'association Atout siège pour l'année 2016 et décide de prévoir ces remboursements d'énergie sur 2017 pour la Fraternelle de Conty et Atout siège.

8 - Désignation délégué communal auprès de la communauté de communes pour les travaux sur le PLUi

Le maire présente que suite à la démission du conseil municipal d'Eric Ménard il convient de désigner un délégué en suppléance de Jacques Lemoine pour représenter la commune lors des travaux de préparation du PLU intercommunal menés par la Communauté de Communes du Contynois.

Frédéric Chivot se propose, le conseil municipal approuve à l'unanimité de le nommer délégué suppléant.

9 - Repas républicain et festivités du 14 juillet

Frédéric Chivot informe l'assemblée que le repas républicain aura lieu le 13 juillet à l'école. Il s'en suivra la traditionnelle retraite aux flambeaux et le tir du feu d'artifice au bosquet de Camont.

Des jeux seront prévus le 14 juillet à l'aire du Verger à 15h30, rassemblement à 18h30 et dépôt de gerbe au monument aux morts et remise des prix de la course de fond à 19h à la salle polyvalente.

La commission des manifestations propose cette année une journée au parc Astérix pour les jeunes le samedi 17 septembre 2016, une communication sera aussi faite pour chaque habitant.

10 - Questions et informations diverses

- Eclairage public : la lanterne rue des clabaudois a été refixée, le mât au bout de l'avenue des mésanges doit être reposé prochainement.
- Secrétariat de mairie : madame Elodie Duhamel a été recrutée pour remplacer madame Hélène Vermeulen qui a fini son contrat d'accompagnement à l'emploi le 30 juin 2016.
- Le secrétaire de mairie sera en congés du 25 juillet 2016 au 15 août 2016. Durant son absence le secrétariat sera ouvert 20h par semaine, les horaires seront affichés sur la porte et sur le site internet de la mairie.
- La commune a acheté une tondeuse autotractée pour 895€ en remplacement de l'ancienne hors service.
- Suite à la dernière réunion du conseil municipal un devis a été demandé pour relier l'alarme de la mairie au portable professionnel du garde-champêtre. Le devis présenté par l'entreprise Quartz sécurité s'élève à 1 431.31 €. Le conseil décide de ne pas investir pour ce matériel.
- Suite à la demande présentée par madame Sylvie Domingues de prolongation de mise en disponibilité d'office, le comité médical du centre de gestion de la Somme a émis un avis favorable pour 3 mois.
- Jean-Luc Hermant se rendra le vendredi 29 juin 2016 au pont de l'autoroute route d'Hébécourt avec des représentants de la SANEF pour faire exécuter l'entretien de la végétation qui en déborde et rend la circulation dangereuse.
- Le maire remet à chaque membre du conseil municipal un dossier élaboré par madame Laura Hemeryck, stagiaire à la Communauté de Communes du Contynois. Ce dossier intitulé "Construire une gouvernance innovante dans les intercommunalités XXL" reprend les caractéristiques des communautés de communes du Contynois, de la CCSOA et de la Communauté de Communes de Oisemont, analyse les problématiques engendrées par leur gouvernance suite à la fusion, présente des solutions et un plan d'action.

Sans autre remarque et question la séance est levée à 00h50.